



**Direction de l'Immobilier, des  
Assurances et des Affaires Générales  
Pôle des Assemblées**  
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du  
**Bureau Communautaire**  
du 23 septembre 2025 à 09h00

**Présents :**

Patrick ANTOINE, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS (à partir du point 2), Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT

**Secrétaire de séance :** Antoine BLOUIN

## ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES.....	3
1 - MANDAT SPECIAL - CONGRES DE L'AMORCE.....	3
2 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES 1ÈRES RENCONTRES RESEAU VÉLO ET MARCHÉ ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ET ANNEMASSE AGGLOMERATION.....	3
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	4

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025

## **III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

## A) DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

### 1 - MANDAT SPECIAL - CONGRES DE L'AMORCE

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Laura JUSSERAND**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2123-18,

Vu la délibération du bureau communautaire du 1er septembre 2015 n°B\_2015\_162 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement et changement de résidence administrative,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-9 de son annexe,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo d'être présente et représentée au congrès de l'Amorce, tant en raison des compétences qui lui sont dévolues que de son expertise en matière de transition énergétique, de gestion des déchets, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DONNER mandat spécial à Monsieur Jean-Luc SOULAT, Vice-Président en charge de l'environnement, de la biodiversité, de la politique agricole et de la prévention et gestion des déchets, pour le congrès de l'Amorce organisé à Angers du 15 au 17 octobre 2025.

DE DIRE que les frais de transport, d'inscription, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo, soit directement soit sur présentation d'un état de frais accompagné des dépenses engagées.

### 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES 1ÈRES RENCONTRES RESEAU VÉLO ET MARCHÉ ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ET ANNEMASSE AGGLOMERATION

**Rapporteur : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI / technicien(ne) : Gilles RAVINET**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Il est rappelé au Bureau communautaire que la première édition des Rencontres du Réseau Vélo et Marche sera accueillie et co-organisée par Annemasse Agglo et le Département de la Haute-Savoie, du 1er au 03 octobre 2025.

Cet événement a pour ambition de favoriser la réflexion et les échanges autour des stratégies cyclables et marchables des territoires membres du réseau, tout en impulsant des politiques ambitieuses à l'échelle nationale. Il constitue également une opportunité de valoriser les engagements et investissements du territoire hôte en faveur des mobilités actives.

Les Rencontres comprennent plusieurs temps forts : deux journées d'études, avec des parcours thématiques selon les profils (politique, aménagement, mobilité, tourisme), sous forme d'ateliers et de tables rondes, un forum central réunissant des exposants du secteur, des visites techniques à vélo et à

pied (vendredi matin) et des temps d'échange et de convivialité, comprenant notamment un apéritif d'accueil (mercredi soir) et une soirée festive (jeudi soir).

L'organisation matérielle de l'événement (restauration, locaux, animations, visites à vélo), est entièrement prise en charge par les collectivités hôtes, soit pour l'édition 2025, Annemasse Agglomération et le Département de Haute-Savoie.

Un financement à parts égales entre la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons Agglomération et le Département a été convenu pour ce projet.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cet événement est de 250 000 €. La participation du Département sera d'un montant maximal de 50 % des dépenses liées à l'organisation matérielle des premières Rencontres du Réseau Vélo et Marche, déduction faite des autres subventions et recettes obtenues, soit un montant prévisionnel de 125 000 €.

A noter qu'un partenariat financier va être également mis en place avec l'Association Réseau Vélo et Marche, permettant le remboursement d'une partie des frais engagés issue d'un reversement d'une partie des recettes des inscriptions des congressistes et du forum des exposants. Afin de simplifier les démarches administratives, le Réseau Vélo et Marche va contractualiser directement avec Annemasse Agglomération.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé une convention permettant d'encadrer la participation du Département de la Haute-Savoie et pour préciser les conditions d'utilisation, les modalités de versement ainsi que, le cas échéant, les dispositions relatives à son remboursement.

*Arrivée de **Louiza LOUNIS**.*

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la signature de la convention de partenariat pour l'organisation des premières Rencontres du Réseau Vélo et Marche, du 1er au 03 octobre 2025, telle qu'établie en annexe, entre la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons Agglomération et le Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention en annexe.

#### IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h32.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

